

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 820**10 août 2004****SOMMAIRE**

AFICO S.A.H., Luxembourg	39356	Financière et Immobilière de Betzdorf S.A., Luxembourg	39336
Allpar, S.à r.l., Luxembourg	39314	Financière Privée Holding S.A., Luxembourg	39336
Andromède Holding S.A., Luxembourg	39355	Food Concept International S.A.H., Luxembourg	39359
Arnoweb S.A., Luxembourg	39328	Four Winds Charter S.A., Luxembourg	39357
Assco Europe, S.à r.l., Luxembourg	39337	Four Winds Charter S.A., Luxembourg	39358
Atech Corporation S.A., Luxembourg	39333	Four Winds Charter S.A., Luxembourg	39358
Bel-Air Immobilier S.A., Luxembourg	39336	Four Winds Charter S.A., Luxembourg	39358
Betzdorf Investments International S.A.H., Luxembourg	39316	Four Winds Charter S.A., Luxembourg	39358
Bordeaux Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	39353	Frigoboss, S.à r.l., Mertert	39356
Boutique Magnum, S.à r.l., Echternach	39324	GCAT Lux, S.à r.l., Wiltz	39332
Boutique Magnum, S.à r.l., Echternach	39325	Global Hotel Development S.A.H., Luxembourg	39334
Breskens Finance, S.à r.l., Luxembourg	39317	Great Waters S.A., Luxembourg	39333
Campifranc S.A., Luxembourg	39328	Habitat Conseil Luxembourg, S.à r.l., Bettembourg	39358
Camus Entreprise S.A., Luxembourg	39331	Immobilière Bei, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	39334
Carial S.A., Luxembourg	39331	Induservices S.A., Luxembourg	39336
CBG Alternative Advisory S.A.H., Luxembourg	39355	Infopatient S.A., Luxembourg	39316
Celebrity S.A., Luxembourg	39335	Infopatient S.A., Luxembourg	39316
Ceminvest S.A., Luxembourg	39332	Infopatient S.A., Luxembourg	39316
Central Radio Emile Kunsch, S.à r.l., Howald	39337	International Managing Company S.A., Wincrange	39350
(De) Chauffeur, S.à r.l., Pétange	39314	Investments Forus S.A.H. Luxembourg	39359
Closed Systems Technology Holding S.A., Diekirch	39346	Janus Immobilière S.A., Luxembourg	39357
Closed Systems Technology Holding S.A., Diekirch	39347	Jattis 2 S.A., Luxembourg	39329
Colex Investments S.A.H., Luxembourg	39360	Jattis 3 S.A., Luxembourg	39329
Coluxor S.A.H., Luxembourg	39330	Jattis 4 S.A., Luxembourg	39330
Coronas Investment S.A., Luxembourg	39331	Kepler Pos S.A., Luxembourg	39329
CST Export S.A., Diekirch	39323	Komiashi S.A.H., Luxembourg	39359
CST Export S.A., Diekirch	39324	M.P.M. International S.A., Luxembourg	39337
Customer : View S.A., Luxembourg	39332	Marit Investments S.A.H., Luxembourg	39359
De Lage Landen Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg	39335	MB Finance S.A. Holding, Luxembourg	39315
Dieschbourg & Fils, S.à r.l., Echternach	39353	Mec Telematic, S.à r.l., Echternach	39353
Dupont Teijin Films Luxembourg S.A., Contern	39345	MK Gestion & Participation S.A., Herborn	39348
Equité S.A., Wiltz	39330	MK Gestion & Participation S.A., Herborn	39348
ETMF II G, S.à r.l., Luxembourg	39338	Multes S.A., Wiltz	39330
ETMF II G, S.à r.l., Luxembourg	39338	(Den) Neie Feierkrop Soc. Coop., Luxembourg	39314
Faugyr Finance S.A.H., Luxembourg	39338	Nelcom, S.à r.l., Differdange	39344
Fiduciaire FMV, Sprl, Luxembourg	39356	Nevan S.A., Wiltz	39330
		New Media Concepts S.A., Luxembourg	39337
		NMDCE, S.à r.l., Wiltz	39316

Octa S.A., Wiltz	39332	Sentry Equity S.A., Luxembourg	39333
Oliwood, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	39339	Ship International S.A., Luxembourg	39336
Oliwood, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	39340	Shuriken S.A.H., Luxembourg	39340
Ozie, S.à r.l., Wiltz	39332	Sirmar, S.à r.l., Echternach	39349
Pan Asia Special Opportunities Fund II, Sicav, Luxembourg	39354	SOCFINAL S.A.H., Luxembourg	39356
Pan Asia Special Opportunities Fund, Sicav, Luxembourg	39345	Société Luxembourgeoise Etam S.A., Luxembourg	39337
Parvista S.A., Luxembourg	39334	Sofadimode, S.à r.l., Echternach	39349
Piet Van Luijk, S.à r.l., Consdorf	39349	Sogefilux S.A.H., Luxembourg	39354
Pivo S.A., Echternach	39349	Star Group Holding S.A., Luxembourg	39334
Prylis S.A., Wiltz	39332	Sufikupar S.A., Luxembourg	39334
Quintessence International S.A.H., Luxembourg	39360	Sunreef Yachts S.A., Luxembourg	39336
Restaurant Zhuang Yuan, S.à r.l., Vianden	39348	Taroze-Invest, S.à r.l., Diekirch	39342
Rochester Holding S.A., Luxembourg	39327	Taroze-Invest, S.à r.l., Diekirch	39343
S G, S.à r.l., Altrier	39326	Tec.Net S.A., Luxembourg	39328
S G, S.à r.l., Altrier	39327	Techspace S.A., Wiltz	39324
S G, S.à r.l., Altrier	39327	Terrasia S.A., Luxembourg	39322
Safe International S.A., Luxembourg	39328	TGest, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	39341
Safre Holding S.A., Wiltz	39324	Tivola Immobilière S.A., Luxembourg	39357
Scantec, S.à r.l., Luxembourg	39347	Torm S.A.H., Luxembourg	39335
Scantec, S.à r.l., Luxembourg	39347	Y&M S.A.H., Luxembourg	39360
Scantec, S.à r.l., Luxembourg	39347	(The) «B» Partners S.A.H., Luxembourg	39335

ALLPAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 99.107.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 30 décembre 2003, MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommée gérant de la société pour une durée indéterminée.

Le nombre de gérants de la société est donc augmenté de trois à quatre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048643.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DE CHAUFFEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4720 Pétange, 42, rue de la Chiers.
R. C. Luxembourg B 83.370.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048518.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DEN NEIE FEIERKROP, Société Coopérative.

Siège social: L-1129 Luxembourg, 38, rue des Anémones.
R. C. Luxembourg B 45.510.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03596, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048521.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MB FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 88.673.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme MB FINANCE S.A. HOLDING, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 88.673, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C, numéro 1480 du 14 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl,

qui désigne comme secrétaire Madame Betty Mayer, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Mise en liquidation de la société.

2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société ENTREPRISE BELLE VUE LTD, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, Main Street, P.O. Box 3136, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 86.780.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société anonyme ALPHA EXPERT S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R. C. sous le numéro B 88.567, comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à sept cents euros (EUR 700,-), sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Rentmeister, B. Mayer, P. Pierrard, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 10 juin 2004, vol. 429, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 juin 2004.

A. Weber.

(048975.3/236/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.446.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

FIDUPAR

Signatures

(048464.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

NMDCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.306.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Signature.

(902216.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

INFOPATIENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.170.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société

Signature

(048716.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INFOPATIENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.170.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société

Signature

(048705.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INFOPATIENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 76.170.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour la société

Signature

(048719.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BRESKENS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 101.261.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the tenth day of the month of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829859, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829846,

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829841, DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 4829836,

- OFFICERS NOMINEES LIMITED, a limited liability company organised under the laws of England, having its registered office at 45, Pall Mall, London, SW1Y 5JG, United Kingdom, registered at the Companies House under the number 3047123,

all being represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 9th June 2004 (such proxies to be registered together with the present deed),

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company BRESKENS FINANCE, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name BRESKENS FINANCE, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, preferred equity certificates debentures or other instruments.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the director or as the case may be the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the director, or as the case may be the board of directors, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the board of directors.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25 EUR) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, share transfers to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several directors (gérants) who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one director, the directors constitute a board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the board by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any director.

Vis-à-vis third parties the director or each director (in the case of a board of directors) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the director(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the directors.

Art. 8. The director(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or by way of general meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th June at 11:00 a.m. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year. The first accounting year starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31st December 2004.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the director or as the case may be, the board of directors.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year

increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties and the notary, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

<i>Subscriber</i>	<i>Number of subscribed Shares</i>	<i>Subscription price (in euro)</i>
(1) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	100	2,500
(2) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED.	100	2,500
(3) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	100	2,500
(4) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	100	2,500
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	100	2,500
Total:	<u>500</u>	<u>12,500</u>

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. The following persons are named directors (each with sole signature power) of the Company for an (undetermined) period of time subject to the articles of association of the Company:

<i>Name</i>	<i>Title</i>	<i>Address</i>	<i>Date of birth</i>	<i>Place of birth</i>
Yann Duchesne	Managing Director	43bis, boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	29.08.59	Sainte-Adresse, France
Julian Huxtable	Director	45, Pall Mall, London SW1Y 5JG, United Kingdom	01.07.70	Beaconsfield, United Kingdom
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2004.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829859,
 - DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829846,
 - DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829841,
 - DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829836,
 - OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 3047123,
- toutes représentées par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 9 juin 2004 (ces procurations étant enregistrées avec le présent acte).

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée BRESKENS FINANCE, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BRESKENS FINANCE, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance ou autres instruments.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réu-

nion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées générales. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 30 juin à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. La première année sociale commence à la date de la constitution de la Société et de se termine au 31 décembre 2004.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

<i>Souscripteur</i>	<i>Nombre de parts sociales souscrites</i>	<i>Prix de souscription (en euro)</i>
(1) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED	100	2.500
(2) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED	100	2.500
(3) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED	100	2.500
(4) DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED	100	2.500
(5) OFFICERS NOMINEES LIMITED	100	2.500
Total:	500	12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

<i>Nom</i>	<i>Titre</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>Lieu de naissance</i>
Yann Duchesne	Managing Director	43bis, boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine, France	29.08.59	Sainte-Adresse, France
Julian Huxtable	Director	45, Pall Mall, London SW1Y 5JG, Angleterre	01.07.70	Beaconsfield, Angleterre
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882 L-1882 Luxembourg	29.04.56	Briey, France

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 41, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

J. Elvinger.

(048950.3/211/353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

TERRASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048297.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CST EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 100.885.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CST EXPORT S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 888 du 9 décembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, le 20 octobre 2000, publié au dudit Mémorial C numéro 563 du 24 juillet 2001,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 100.885

L'assemblée est ouverte à 14.20 heures sous la présidence de Monsieur Ivan Desmet, commerçant, demeurant à SW18 4QB Earlsfield London, 20A, Penwith Road,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, apprentie, demeurant à Gosseldange

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

2. La conversion du capital en euros et la modification subséquente de l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87 EUR) chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa premier).** Le siège social de la société est établi à Diekirch.»*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital en euros et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. (alinéa premier).** Le capital social est fixé trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent neuf euros quatre-vingt-sept cents (309,87 EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.40 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: I. Desmet, W. Francken, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2004, vol. 318, fol. 77, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juin 2004.

A. Holtz.

(902246.3/2724/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

CST EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 100.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902247.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

SAFRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 99.163.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Signature.

(902217.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

TECHSPACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 91.664.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Signature.

(902218.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

BOUTIQUE MAGNUM, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6440 Echternach, 28, rue de la Gare.

H. R. Luxemburg B 92.680.

Im Jahre zweitausendvier, den elften Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Sind erschienen:

1.- Frau Malou Medinger, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Klaus Kirsch, wohnhaft in L-6212 Consdorf, 58, rue Hicht.

2.- Frau Marie-Jeanne Husslein, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Fernand Reiter, wohnhaft in L-9289 Diekirch, 40, rue Vannérus.

Alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BOUTIQUE MAGNUM, S.à r.l., mit Sitz in L-6440 Echternach, 28, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.680,

mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche wie folgt verteilt sind:

1.- Frau Malou Medinger, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Klaus Kirsch, wohnhaft in L-6212 Consdorf, 58, rue Hicht, neunundneunzig Anteile	99
2.- Frau Marie-Jeanne Husslein, Geschäftsfrau, Ehegattin von Herrn Fernand Reiter, wohnhaft in L-9289 Diekirch, 40, rue Vannérus, ein Anteil	1
Total: einhundert Anteile	100

Besagte Gesellschaft wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 19. Dezember 2000 veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 563 vom 24. Juli 2001, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 27. Dezember 2000, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 563 vom 24. Juli 2001,
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 4. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 436 vom 22. April 2003.

Anteilübertragung

Frau Marie-Jeanne Husslein, vorgenannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtsens, den ihr gehörenden Anteil an besagter Gesellschaft an Frau Malou Medinger, vorgenannt, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Frau Malou Medinger ist von heute an Eigentümerin des ihr übertragenen Anteiles mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Sie erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Frau Marie-Jeanne Husslein erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Frau Malou Medinger den Betrag von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Frau Malou Medinger und Frau Marie-Jeanne Husslein, handelnd in ihren Eigenschaften als administrative respektive technische Geschäftsführerinnen, erklären im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Die Gesellschafter ihrerseits erklären diese Abtretung ebenfalls gutzuheissen.

Alsdann ersucht die jetzige alleinige Gesellschafterin, Frau Malou Medinger, vorgenannt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) aufgeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Malou Medinger, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Klaus Kirsch, wohnhaft in L-6212 Consdorf, 58, rue Hicht, übernommen wurden.

Zweiter Beschluss

Frau Malou Medinger sowie Frau Marie-Jeanne Husslein werden in ihren Funktionen als administrative respektive technische Geschäftsführerinnen abberufen. Ihnen wird volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt.

Dritter Beschluss

Zur alleinigen Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Malou Medinger, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Klaus Kirsch, wohnhaft in L-6212 Consdorf, 58, rue Hicht,

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtskräftig vertreten.

Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anzuerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechshundert Euro (EUR 600,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentinnen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Medinger, M.-J. Husslein, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 14 juin 2004, vol. 356, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehren zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Echternach, den 18. Juni 2004.

H. Beck.

(902255.3/201/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

BOUTIQUE MAGNUM, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-6440 Echternach, 28, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2004.

H. Beck.

(902256.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

**S G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMARTZ GAST, S.à r.l.).**

Siège social: L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.
R. C. Luxembourg B 100.253.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mai.
Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Gaston Schmartz, installateur, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.
- 2.- Madame Liliane Michels, femme au foyer, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée SCHMARTZ GAST, S.à r.l., avec siège social à L-6225 Altrier, 20, op der Schanz,
inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.253,
au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Gaston Schmartz, installateur, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Madame Liliane Michels, femme au foyer, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 22 février 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 6 juin 1994.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes qu'ils ont prises:

Première résolution

Dans le cadre de la conversion du capital, les associés décident la suppression de la valeur nominale des parts sociales en tant qu'elle est exprimée en francs luxembourgeois.

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Les associés décident une augmentation du capital social à concurrence du montant de cent cinq euros et trente-deux cents (EUR 105,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68) au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-)

Ladite augmentation a eu lieu par un prélèvement sur les réserves libres de la société.

Troisième résolution

L'assemblée décide la fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, qui sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Gaston Schmartz, installateur, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Madame Liliane Michels, femme au foyer, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Cinquième résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en SG, S.à r.l., et par conséquent de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SG, S.à r.l.

Sixième résolution

Suite à la nouvelle numérotation des maisons sises dans la rue «op der Schanz» à Altrier, les associés constatent que la nouvelle adresse de la société est: L-6225 Altrier, 28, op der Schanz, et non plus 20, op der Schanz.

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Huitième résolution

Monsieur Gaston Schmartz, installateur, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée. Il pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schmartz, L. Michels, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2004, vol. 356, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juin 2004.

H. Beck.

(902250.3/201/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

**S G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMARTZ GAST, S.à r.l.).**

Siège social: L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.

R. C. Luxembourg B 100.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juin 2004.

H. Beck.

(902252.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

**S G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SCHMARTZ GAST, S.à r.l.).**

Siège social: L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.

R. C. Luxembourg B 100.253.

Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2004

1.- Monsieur Gaston Schmartz, installateur, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.

2.- Madame Liliane Michels, femme au foyer, demeurant à L-6225 Altrier, 28, op der Schanz.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée SCHMARTZ GAST, S.à r.l., avec siège social à L-6225 Altrier, 20, op der Schanz,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.253,

Résolution unique

Les associés acceptent la démission de Madame Liliane Michels en tant que gérante administrative avec effet au 30 septembre 2003 et lui accordent pleine et entière décharge.

Monsieur Gaston Schmartz est nommé gérant unique de la société avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Altrier, le 15 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2004, réf. DSO-AR00172. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902251.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

ROCHESTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 86.442.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de la réunion du 14 mars 2002, que Monsieur Mario De Stefani a été nommé administrateur-délégué de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048745.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SAFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGA SERVICES

Administrateur

Signature

(048250.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TEC.NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048251.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CAMPIFRANC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.335.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048253.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ARNOWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 73.316.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 avril 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Francesco Barbaro, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président;
M. Alessandro Arnone, dirigeant de sociétés, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Pierre Hayoz, directeur de sociétés, demeurant à Zurich (Suisse), administrateur;
M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARNOWEB S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048628.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

JATTIS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.932.

—
EXTRAIT

Monsieur Guy Harles, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Madame Ute Bräuer, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour JATTIS 2 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048639.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

JATTIS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.933.

—
EXTRAIT

Monsieur Guy Harles, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Madame Ute Bräuer, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour JATTIS 3 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(048640.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

KEPLER POS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.046.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 3 juin 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Gheorge Daniel Tomasescu a démissionné de sa fonction d'administrateur-délégué.

Décharge pleine et entière lui a été donnée de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de sa fonction.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048762.3/800/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

JATTIS 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 65.934.

—
EXTRAIT

Monsieur Guy Harles, maître en droit, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

Madame Ute Bräuer, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme à L-2010 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 10 juin 2004;

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 10 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour JATTIS 4 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04882. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048641.3/1005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

EQUITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.613.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Signature.

(902219.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

MULTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.382.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00119, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Signature.

(902220.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

NEVAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 92.657.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00120, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Signature.

(902221.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

COLUXOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 22.295.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER.

(048771.3/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CAMUS ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.**Capital social: 31.000,- USD.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 78.285.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 17 décembre 2003 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Mlle Virginie Delrue, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommée nouvel administrateur avec effet au 25 novembre 2003. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048776.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CORONAS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**Capital social: 30.986,69 EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 64.975.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2004 a approuvé la résolution suivante:

Le mandat des Administrateurs actuels, Monsieur Roeland P. Pels, Monsieur Bart Zech et Madame Compère, est renouvelé pour une période de six ans. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Le mandat de l'auditeur actuel, ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., est renouvelé pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048777.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CARIAL S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.563.*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 juin 2004**Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048691.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GCAT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juin 2004.

Signature.

(902222.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

OCTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juin 2004.

Signature.

(902223.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

OZIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.125.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juin 2004.

Signature.

(902224.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

PRYLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 96.845.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 14 juin 2004, réf. DSO-AR00123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juin 2004.

Signature.

(902225.3/825/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

CEMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 51.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00992 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048255.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CUSTOMER : VIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 82.239.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048256.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GREAT WATERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.344.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 mai 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'Administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048682.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SENTRY EQUITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.905.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2004

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03565. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048706.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ATECH CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.789.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, réf. LSO-AR02210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(048266.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SUFIKUPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 28.660.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2004 que:
Monsieur Olivier Dorier, domicilié au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé Commissaire, en remplacement de FIDEI REVISION, Société à responsabilité limitée, démissionnaire.
Plaine et entière décharge a été donnée au Commissaire démissionnaire.
Monsieur Olivier Dorier terminera le mandat de son prédécesseur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juin 2004. Signature.
Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048738.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

GLOBAL HOTEL DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 10.603.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048257.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PARVISTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 78.325.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048258.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

STAR GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 63.756.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048260.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 60.623.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2004.

IMMOBILIERE BEI, S.à r.l.

Signature

(048479.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CELEBRITY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 79.261.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CELEBRITY S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 11 juin 2004 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Après prise de connaissance par l'assemblée du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation ont été approuvés.

2) Décharge pleine et entière a été donnée au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) La liquidation de la société a été clôturée.

4) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048740.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 20.727.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048262.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TORM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 49.750.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048264.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**DE LAGE LANDEN LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRYSOLUS INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2004.

C. van der Lubbe / J. Schmidt

Managers

(048749.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INDUSERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 90.800.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048301.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FINANCIERE PRIVEE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 84.839.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048327.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FINANCIERE ET IMMOBILIERE DE BETZDORF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 97.603.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048604.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SHIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 85.992.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048609.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SUNREEF YACHTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 90.740.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048611.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

BEL-AIR IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 95.229.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048615.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

NEW MEDIA CONCEPTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 79.346.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048617.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

M.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 69.702.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048618.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ASSCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 82.018.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048619.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CENTRAL RADIO EMILE KUNSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald, 4, rue des Joncs.
R. C. Luxembourg B 15.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048634.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE ETAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 1.428.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme SOCIETE LUXEMBOURG ETAM S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 16 avril 2004 que:

L'assemblée a renouvelé le mandat des commissaires, la sprl CONSTANTIN (rue des Jardiniers, 21 à 1835 Luxembourg) ainsi que la société KPMG (allée Scheffer 31, à 2520 Luxembourg) pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale de 2007 qui se prononcera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048272.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**ETMF II G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ETMF II G LUXCO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.545.

L'an deux mille quatre, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

GENERAL BUSINESS, FINANCE AND INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, South Church Street, British West Indies,
ici représentée par Mademoiselle Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 17 mai 2004 ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ETMF II G LUXCO, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.545, constituée suivant acte notarié en date du 24 mars 2004, non encore publié, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée décide de changer la dénomination sociale de la Société en ETMF II G, S.à r.l. avec effet rétroactif au 9 avril 2004.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a comme dénomination ETMF II G, S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mai 2004, vol. 885, fol. 50, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(047678.3/239/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**ETMF II G, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ETMF II G LUXCO, S.à r.l.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 100.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(047680.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

FAUGYR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.824.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société
tenue en date du 11 juin 2004*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société FAUGYR FINANCE S.A.H. tenue le 11 juin 2004, que:

1. L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048646.3/815/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

OLIWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clément.
R. C. Luxembourg B 54.688.

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1) Monsieur Maurice Bettignies, employé, demeurant à L-5552 Remich, 35, route de Mondorf,
2) Monsieur Olivier Bettignies, indépendant, demeurant à B-5640 Mettet, 24A, rue de Somtet,
ici représenté par Monsieur Maurice Bettignies, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à B-Mettet le 2 juin 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire restera annexée aux présentes pour être enregistré avec celui-ci.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société OLIWOOD, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 357 du 25 juillet 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 octobre 2003, publié au dudit Mémorial C numéro 1192 du 13 novembre 2003,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 54.688,

- qu'elle a un capital de treize mille six cent trente-quatre euros et quatorze cents (13.634,14 EUR) divisé en cinquante-cinq parts sociales (55) de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89 EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée OLIWOOD, S.à r.l. avec siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clément,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles,

- qu'ils n'ont pas porté à la connaissance du notaire une cession de parts sous seing privée datée du 20 juin 2003 dont le constat fait objet du présent acte lors de l'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2003, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 13 novembre 2003.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent valablement convoquées, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises à l'unanimité sur l'ordre du jour:

Constat de cession de parts

Monsieur Olivier Bettignies, prénommé, ici représenté comme prédit, déclare avoir cédé l'intégralité de ses cinquante-quatre (54) parts sociales de la société OLIWOOD, S.à r.l. à Monsieur Maurice Bettignies, prénommé.

Ladite cession a pris effet au 20 juin 2003.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Maurice Bettignies, prénommé, lequel déclare accepter la prédite cession.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société OLIWOOD, S.à r.l.

Prix

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de treize mille trois cent quatre-vingt-six euros vingt-cinq cents (13.386,25 EUR).

Montant que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire prénommé, avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Olivier Bettignies, agissant en sa qualité de gérant unique, déclare accepter ladite cession au nom de la société OLIWOOD, S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite Monsieur Maurice Bettignies, prénommé, agissant en tant que seul associé de la société à responsabilité limitée OLIWOOD, S.à r.l. a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts ci-dessus l'associé unique décide d'ajouter à l'article 6 un nouvel alinéa 2 comme suit:

«**Art. 6. Nouvel alinéa 2.** Ces parts ont été intégralement souscrit par Monsieur Maurice Bettignies, employé, demeurant à L-5552 Remich, 35, route de Mondorf.»

Deuxième résolution

L'associé décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet le traitement et le négoce du bois, d'éléments ou objets en bois et de tous les dérivés du bois, de tous matériaux, produits en bois, à base de bois ou dérivés du bois ou de toute matière susceptible de remplacer le bois.

La société a également pour objet toutes prestations de services ayant un rapport avec l'objet social et généralement la gestion administrative et technique dans ce domaine.

La prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'associé accepte la démission du 20 juin 2003 de Monsieur Olivier Bettignies en sa qualité de gérant et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé décide de nommer un nouveau gérant pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 juin 2003: Monsieur Maurice Bettignies, employé, né à Gerpinnes (B), le 1^{er} septembre 1949, demeurant à L-5441 Remerschen, Lassrengen N° 3.

Cinquième résolution

L'associé approuve les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2003, reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 13 novembre 2003

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bettignies, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 3 juin 2004, vol. 318, fol. 76, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 8 juin 2004.

A. Holtz.

(048980.3/2724/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

OLIWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 18, avenue François Clément.

R. C. Luxembourg B 54.688.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juin 2004.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(048983.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

SHURIKEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 53.631.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048337.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 101.159.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le deux juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pietro Tennina, employé privé, né à Differdange, le 14 juin 1964 (Matricule 1964 0614 458), demeurant à L-4591 Differdange, 19, rue des Jardins,

2.- Monsieur Augusto Vieira Dos Santos, employé privé, né à S. Martinho de Sardoura/ Castelo de Paiva, Portugal, le 4 juin 1954 (Matricule 1954 0604 536), demeurant à L-1346 Luxembourg, 12, rue de Clervaux.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TGEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Pietro Tennina, prénommé: quatre-vingts parts sociales	80
2.- Monsieur Augusto Vieira Dos Santos, prénommé: vingt parts sociales	20

Total: cent parts sociales	100
----------------------------------	-----

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 875,-.

Assemblée générale extraordinaire.

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Pietro Tennina, préqualifié.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

5.- L'adresse du siège social est fixée à L-4323 Esch-sur-Alzette, 20, rue C.M. Spoo.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Tennina, A. Vieira Dos Santos, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2004, vol. 885, fol. 59, case 5.– Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 9 juin 2004.

R. Schuman.

(046991.3/237/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

TAROZE-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 95.214.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Freddy Depré, charpentier, demeurant à B-3270 Scherpenheuel-Zichem, 58, Rootstraat.

2. Madame Huguette Vanderlinden, sans état particulier, demeurant à B-3270 Scherpenheuel-Zichem, 58, Rootstraat.

ici représentés tous les deux par Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59, Kerkhofsstraat, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Scherpenheuel, le 20 avril 2004

lesquelles procurations après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci,

lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société TAROZE-INVEST, S.à r.l. a été constituée sous le dénomination SMEETS, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Redange-sur Attert, en date du 19 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 164 du 19 mars 1998,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 août 1998, publié au dudit Mémorial, numéro 824 du 11 novembre 1998,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1998, publié au dudit Mémorial, numéro 245 du 8 avril 1999,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.214,

- qu'elle a un capital de douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) (ci-avant 500.000,- LUF) divisé en cinquante (50) parts sociales de deux cent quarante-sept euros quatre-vingts neuf cents (247,89 EUR) chacune,

- que les comparants sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée TAROZE-INVEST, S.à r.l. avec siège social à L-9763 Marnach, 12, rue de Marbourg,

Ensuite les comparants, agissant comme prédit ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Constat de cession de parts

Les prénommés Monsieur Freddy Depré et Madame Huguette Vanderlinden, ici représentés comme prédit, cèdent par les présentes l'intégralité de leurs cinquante (50) parts sociales de la société TAROZE-INVEST, S.à r.l. comme suit:

- Monsieur Freddy Depré ses vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Ronny De Block, maître boucher, demeurant à B-8380 Zeebrugge, 9, Duinpad

- Madame Huguette Vanderlinden ses vingt-cinq (25) parts sociales à Monsieur Ronny De Block, prénommé.

La cession a été concédé aux termes d'un acte sous seing privé fait le 8 mai 2003 à Scherpenheuel et signé par les comparants.

Lesdites cessions prennent effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Ronny De Block, prénommé, ici représenté par Monsieur Willy Francken, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Brugge (B), le 2 juin 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, lequel déclare accepter les prédites cessions.

Il déclare encore parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société TAROZE-INVEST, S.à r.l.

Prix

Les cédants et le cessionnaire, tels que représentés, déclarent que les présentes cessions ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro (1,- EUR) symbolique.

Montant que les cédants reconnaissent et déclarent avoir reçu du cessionnaire prénommé, avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par les cédants.

Approbation des cessions de parts

Monsieur Freddy Depré, prénommé, ici représenté comme prédit, agissant en sa qualité de gérant unique de la société déclare accepter lesdites cessions au nom de la société TAROZE-INVEST, S.à r.l. conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et n'avoir entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite Monsieur Ronny De Block, prénommé, ici représenté comme prédit, agissant en tant que seul associé de la société à responsabilité limitée TAROZE-INVEST, S.à r.l. a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décidé d'adapter le capital social de la société à l'euro faisant pour 500.000,- LUF un capital de 12.394,68 EUR

Deuxième résolution

L'assemblée décide, en conséquence des cessions de parts ci-avant et de l'adaptation du capital à l'euro de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinquante (50) parts sociales de deux cent quarante-sept euros quatre-vingts neuf cents (247,89 EUR) chacune.

Les parts, intégralement libérées, ont été souscrites comme suit:

Monsieur Ronny De Block, maître boucher, demeurant à B-8380 Zeebrugge, 9, Duinpad, cinquante parts sociales 50
Total: cinquante parts sociales 50»

Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier par conséquence l'article 2 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Diekirch.»

Quatrième résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant Monsieur Freddy Depré et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Ronny De Block, maître boucher, né à Merchtem (B), le 6 septembre 1966, demeurant à B-8380 Zeebrugge, 9, Duinpad

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.150,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Francken, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2004, vol. 318, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juin 2004.

A. Holtz.

(902244.3/2724/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

TAROZE-INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 95.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 18 juin 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902245.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

NELCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4575 Differdange, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 101.209.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

A comparu:

Monsieur Leonello Pastecchia, maître-électro-installateur, né à Fiuminata, Italie, le 12 mars 1949, (Matricule 1949 0312 237), demeurant à L-4575 Differdange, 16, Grand-rue.

Lequel comparant a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NELCOM, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a comme objet l'exploitation d'une entreprise d'installations électriques, ainsi que l'achat et la vente de tous appareils électriques, électro-ménager, d'articles de lustrerie et de quincaillerie, de cuisines équipées et de tous articles généralement quelconques de la branche.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés.

Les autres associés de la société bénéficient cependant d'un droit de préemption qu'ils doivent exercer dans les trente jours, à partir de la réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception des termes et conditions de la cession projetée.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Souscription

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique Monsieur Leonello Pastecchia, préqualifié.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à EUR 875,-.

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Leonello Pastecchia, préqualifié.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

4.- L'adresse du siège social est fixée à L-4575 Differdange, 16, Grand-rue.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Pastecchia, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004, vol. 885, fol. 67, case 6.– Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 juin 2004.

R. Schuman.

(047918.3/237/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 59.821.

En date du 29 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de réélire:

M. Bong Youn Cho

ORIENS INVESTMENT AND ADVISORY LTD, 12th Floor, Samsung Life Insurance Building, 150, 2-KA, Taepyung-Ro, Chung-Ku, Seoul, Korea

M. Paul Gaunt,

THE EQUITABLE LIFE ASSURANCE SOCIETY

City Place House, 55, Basinghall Street, London EC2V 5 DR, England

M. Frank Kuo Ming Cheng,

GRAND ASIA ASSET MANAGEMENT LIMITED 8/F-2, 99 Fushing North Road, Tapei, Taiwan

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de nommer:

ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048372.3/1126/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

DUPONT TEIJIN FILMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 38.078.

EXTRAIT

Par résolution d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 23 avril 2004 ont été élus administrateurs:

Monsieur Henry B. Voigt, CEO

Monsieur Takashi Yamagishi, COO

Dr Michael Gauss, President

Monsieur Shunsuke Watanabe, Vice President

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 Dr Michael Gauss a été nommé «Managing Director» avec pouvoir de signature isolée.

Par décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2004 Monsieur Barry E. Wootton et Monsieur Shunsuke Watanabe ont été autorisés ensemble à signer conjointement toutes opérations en relation avec les affaires courantes de la société en l'absence de Dr Michael Gauss.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04553. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048238.3/267/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 99.996.

L'an deux mille quatre, le neuf juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Mines, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 9 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 888 du 9 décembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, alors de résidence à Rédange-sur-Attert, le 20 octobre 2000, publié au dudit Mémorial C numéro 563 du 24 juillet 2001,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 99.996

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Ivan Desmet, commerçant, demeurant à SW18 4QB Earlsfield London, 20A, Penwith Road,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, apprentie, demeurant à Gosseldange

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willy Francken, comptable, demeurant à B-2610 Wilrijk, 59 Kerkhofstraat

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«Art. 2. (alinéa premier). Le siège social de la société est établi à Diekirch.»

2. La conversion du capital en euros, la suppression du capital autorisé et la modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (31.234,58 EUR) représenté par cent vingt-six (126) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89) chacune.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Marnach à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«Art. 2. (alinéa premier). Le siège social de la société est établi à Diekirch.»*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital en euros, de supprimer le capital autorisé et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé trente et un mille deux cent trente-quatre euros cinquante-huit cents (31.234,58 EUR) représenté par cent vingt-six (126) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-sept euros quatre-vingt-neuf cents (247,89 EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: W. Francken, I. Desmet, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2004, vol. 318, fol. 77, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juin 2004.

A. Holtz.

(902242.3/2724/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

CLOSED SYSTEMS TECHNOLOGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal.

R. C. Luxembourg B 99.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juin 2004.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902243.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

SCANTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.480.

Extrait des résolutions des gérants du 28 avril 2004

Siège social

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03848. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048603.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SCANTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.480.

Extrait des résolutions des associés du 28 avril 2004

Gérants

Gérants de catégorie A:

- M. Carl-Johan Berg, métallurgiste, S-663 02 Hammarö, Sandnäs, Sweden;

- M. Per Persson, ingénieur, S-352 36 Växjö, S. Doktorsgatan 8A, Sweden.

Gérant de catégorie B:

- M. Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048600.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SCANTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 94.480.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(048605.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**MK GESTION & PARTICIPATION S.A., Société Anonyme,
(anc. BOISSON DE L'EST S.A.).**

Siège social: L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass.
R. C. Luxembourg B 100.313.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902235.3/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

**MK GESTION & PARTICIPATION S.A., Société Anonyme,
(anc. BOISSON DE L'EST S.A.).**

Siège social: L-6665 Herborn, 1, Fleeschgaass.
R. C. Luxembourg B 100.313.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902234.3/551/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

RESTAURANT ZHUANG YUAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 8, rue de la Gare.
R. C. Diekirch B 5.831.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- La société RESTAURANT ZHUANG YUAN, S.à r.l., ayant son siège social à L-9420 Vianden, 8, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C n° 274 en date du 18 avril 2001,

ici représentée par ses deux gérants, à savoir:

a) Monsieur Haiguang Zhan, cuisinier, demeurant à L-8410 Steinfort, 17, route d'Arlon.

b) Madame Li Chen, serveuse, demeurant à L-9420 Vianden, 8, rue de la Gare;

2.- Monsieur Jianbin Lin, cuisinier, demeurant à L- L-9420 Vianden, 8, rue de la Gare, agissant en nom personnel,

3.- Madame Li Chen, préqualifiée, agissant en nom personnel,

4.- Monsieur Haiguang Zhan, préqualifié, agissant en nom personnel,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs déclarations comme suit:

Les parts de la société sont actuellement réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Jianbin Lin, prénommé: une part sociale.	1
2.- Madame Li Chen, prénommée: quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
3.- Monsieur Haiguang Zhan, prénommé: une part sociale.	1

Total: cent parts sociales 100

Par les présentes, Monsieur Haiguang Zhan, prénommé, déclare céder et transporter une (1) part sociale qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Jianbin Lin, préqualifié, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), somme que le cédant déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

La société à responsabilité limitée RESTAURANT ZHUANG YUAN, S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter la cession ci-avant mentionnée, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais réparti de la manière suivante:

1.- Monsieur Jianbin Lin, prénommé: deux parts sociales	2
2.- Madame Li Chen, prénommée: quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98

Total: cent parts sociales 100

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués pour en avoir connu l'ordre du jour au préalable, et ils prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de Monsieur Haiguang Zhan, prénommé, en tant que gérant technique de la société et de Madame Li Chen, en tant que gérante administrative de la société et accorde décharge pure et simple pour l'accomplissement de leurs mandats.

2.- l'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à un (1).

3.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée: Madame Li Chen, préqualifiée.

4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de sa gérante unique.

Frais

Les frais et charges incombant à la société en rapport avec le présent acte resteront à charge de celle-ci.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé l'acte avec le notaire.

Signé: H. Zhan, L. Chen, J. Lin, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004, vol. 885, fol. 67, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 juin 2004.

R. Schuman.

(902210.3/237/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 17 juin 2004.

SOFADIMODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 11A, rue de la Sûre.

R. C. Diekirch B 5.444.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902230.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

SIRMAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 102, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902231.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

PIVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6453 Echternach, 93, rue Krunn.

R. C. Luxembourg B 99.873.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902232.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

PIET VAN LUIJK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6211 Consdorf, 1, rue de Müllerthal.

R. C. Diekirch B 2.559.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902233.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

INTERNATIONAL MANAGING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 101.258.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- La société FAP HOLDING, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs, ici représentée par son administrateur-délégué Madame Françoise Dovifat, employée privée, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs

2. La société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC, ayant son siège social à Biscayne Boulevard 2865#339 à 33137-4537 Miami (USA), ici représentée par son directeur Monsieur Lucas Luca Pinazo, demeurant à B-4910 Theux, 236/BIS, rue les Cours,

Lesquelles comparantes, tels que représentées, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MANAGING COMPANY S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Wintrange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations d'aménagement, de location de surfaces commerciales, de studios, de même que la mise à disposition et la location de moyens logistiques.

La société a pour également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à des brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de sa compétence.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures de toutes les personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 19.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2005.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société FAP HOLDING S.A., préqualifiée, quatre-vingt dix actions	90
2.- La société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC, préqualifiée, dix actions	10
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.350,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Françoise Dovifat, employée privée, née à Malmédy (Belgique), le 21 février 1957, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs
 - b) La société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC, ayant son siège social à Biscayne Boulevard 2865#339 à 33137-4537 Miami (USA)
 - c) Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, né à Luluabourg (Congo), le 6 novembre 1957, demeurant à B-4160 Limont, 17, Chemin des Patars.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société ATHANOR S.A., avec siège social à L-9743 Cren-dal, maison 14, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 4.796.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2009.
- 5) Le mandat des administrateurs et du commissaire est exercé à titre gratuit.
- 6) Le siège social est fixé à L-9780 Winrange, 78, rue Principale.
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme INTERNATIONAL MANAGING COMPANY S.A.

a) Madame Françoise Dovifat, employée privée, née à Malmédy (Belgique), le 21 février 1957, demeurant à L-9570 Wiltz, 17, rue des Tondeurs

b) La société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC, ayant son siège social à Biscayne Boulevard 2865#339 à 33137-4537 Miami (USA), ici représenté par son directeur Monsieur Lucas Luca Pinazo, employé privé, demeurant à B-4910 Theux, 236/BIS, rue les Cours,

c) Monsieur Jean-Luc Louis, comptable, né à Luluabourg (Congo), le 6 novembre 1957, demeurant à B-4160 Limont, 17, Chemin des Patars, ici représenté par Madame Françoise Dovifat, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Limont (B), le 26 mai 2004,

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué la société UNIVERSAL SECURITY MANAGEMENT INC, préqualifiée, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Luca, F. Dovifat, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 10 juin 2004, vol. 318, fol. 77, case 9. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juin 2004.

A. Holtz.

(902248.3/2724/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juin 2004.

MEC TELEMATIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 6, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 95.194.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902236.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

DIESCHBOURG & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 4, rue Maximilien.

R. C. Luxembourg B 99.511.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 juin 2004, réf. DSO-AR00132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 16 juin 2004.

Signature.

(902237.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

BORDEAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 65.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(048273.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.828.

En date du 29 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé:

- de réélire:

M. Yoon-Dae Euh,

Korea University, School of Business Administration, Seoul, Korea 136-701

M. Frank Kuo Ming Cheng,

GRAND ASIA ASSET MANAGEMENT LIMITED 8/F-2, 99 Fushing North Road, Tapei, Taiwan

M. Victor Ma,

YUANTA SECURITIES (HONG KONG) COMPANY LIMITED Suite 1901, 19th Floor, Bank of America Tower, 12 Harcourt Road, Hong Kong

M. Albert Thomas,

ACCESS ADVISORY LIMITED, 22 Old Queen Street, London SW1H 9HW, Grande-Bretagne

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

- de nommer:

ERNST & YOUNG Parc d'Activité Syrdall, 7 L-5365 Munsbach

en qualité de Réviseur d'Entreprise pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048374.3/1126/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SOGEFILUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 20.142.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mars 2004

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Delen, qui désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Havaux et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Cammaert.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Il constate ensuite que les 10.000 actions constituant l'intégralité du capital social sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur et réélection des administrateurs ainsi que du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2003 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à EUR 12.507.595,33 sont approuvés. L'assemblée décide de répartir le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à EUR 6.991.785,66 auquel s'ajoute le report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à EUR 6.717.132,63 de la manière suivante:

- report du solde déficitaire de EUR 274.653,03

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'administration et du commissaire.

4) L'assemblée ratifie la cooptation de M. Cammaert au poste d'administrateur. De plus, sont réélus aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004.

- Monsieur Jacques Delen
- Monsieur Serge Cammaert
- Monsieur Philippe Havaux

Est réélue commissaire aux comptes pour la même période: GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11.30 heures.

J. Delen / S. Cammaert / P. Havaux

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048732.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

ANDROMEDE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.594.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2003

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Christophe Wirtz, qui désigne comme secrétaire M. Serge Cammaert et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Coens. Le président constate que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis de convocation, mentionnant l'ordre du jour, adressés aux actionnaires en date du 21 février 2003, ainsi que par annonce publiée au Mémorial et au Lëtzebuurger Journal. Il constate ensuite que l'assemblée est régulièrement constituée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et que sur les 20.000 actions constituant l'intégralité du capital social 19.500 actions sont représentées et que l'assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs et du commissaire.
5. Divers.

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée examine les comptes annuels au 31 décembre 2002 et, après en avoir délibéré, elle prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le rapport de gestion et le rapport du commissaire sont acceptés.
- 2) Les comptes annuels de la société, dont le total bilantaire s'élève à EUR 5.582.078,42 sont approuvés. L'assemblée décide de reporter le solde déficitaire de l'exercice s'élevant à EUR 2.911.388,56, auquel s'ajoute de report bénéficiaire des exercices antérieurs s'élevant à EUR 2.111.301,13 de la manière suivante:

- report à nouveau du solde de (800.087,43) EUR.

- 3) Décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au commissaire.
- 4) Sont élus administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale:
 - Monsieur Christophe Wirtz
 - Monsieur Mathieu Wirtz
 - Monsieur Ignace Wirtz
 - Madame Colette Coens

Est réélue commissaire aux comptes pour la même période:

- BANQUE DELEN LUXEMBOURG

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 13.30 heures.

C. Wirtz / C. Coens / S. Cammaert

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048736.3/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

CBG ALTERNATIVE ADVISORY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.879.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg extraordinairement le 15 juin 2004 que:

- L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.498, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat le 15 juin 2004; et que

- KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, société civile inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg a été nommé nouveau commissaire aux comptes pour la première fois et pour une période renouvelable d'un an prenant immédiatement fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2005 et qui délibérera sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

F.M. Brisdet / P. Kotoula

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048756.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE FMV, Sprl, Société privée à responsabilité limitée.

Siège social de la maison-mère: B-4020 Liège, 38, rue des Vennes.
Siège social de la succursale: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 93.089.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 16 juin 2004

En ce jour, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire de la société civile ayant pris la forme d'une société privée à responsabilité limitée FIDUCIAIRE FMV.

Liste des présences

Michel Vansimpsen, expert-comptable, détenant l'entière responsabilité du capital.

Ordre du jour:

Fermeture de la succursale de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

Délibérations

Informations relatives à la Succursale:

a. Adresse: 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

b. Activités de la succursale: bureau comptable et fiscal.

c. Dénomination: (identique à celle de la société-mère)

d. Numéro d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg: B 93.089

L'actionnaire unique décide la fermeture de la succursale luxembourgeoise en date du 16 juin 2004.

Les pièces et documents comptables seront conservés durant 5 ans au siège social de la société-mère.

Fait à Liège, le 16 juin 2004.

Signature

L'actionnaire unique

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049164.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

AFICO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.920.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048305.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

SOCFINAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048310.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FRIGOBOSS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 34.197.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merttert, le 18 juin 2004.

FRIGOBOSS, S.à r.l.

Signature

(048481.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

JANUS IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 67.321.

—
EXTRAIT

Il résulte procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme du droit luxembourgeois JANUS IMMOBILIERE S.A. qui s'est tenue à son siège social en date du 24 mai 2004 que:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Christophe Kronwitter de son poste d'administrateur de la société. Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée a nommé Maître Andreas Komninos, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Christophe Kronwitter pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'exercice 2007.

3. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs restants pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'exercice 2007.

4. L'Assemblée a reconduit le mandat du commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03337. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048269.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

TIVOLA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 67.331.

—
EXTRAIT

Il résulte procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme du droit luxembourgeois TIVOLA IMMOBILIERE S.A. qui s'est tenue à son siège social en date du 24 mai 2004 que:

1. L'Assemblée a accepté la démission de Monsieur Christophe Kronwitter de son poste d'administrateur de la société. Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat.

2. L'Assemblée a nommé Maître Andreas Komninos, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Christophe Kronwitter pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'exercice 2007.

3. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs restants pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'exercice 2007.

4. L'Assemblée a reconduit le mandat du commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au cours de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03339. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048270.3/850/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOUR WINDS CHARTER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04946, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048441.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOUR WINDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.836.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048440.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOUR WINDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04942, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048437.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOUR WINDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.836.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04939, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048434.3/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOUR WINDS CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 71.836.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2003 que:
- La société COMPTABILUX S.A., ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, a été nommée Commissaire aux Comptes de la société en remplacement de Maître Laurent Fisch, démissionnaire.

- Le siège social de la société a été transféré à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04937. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048431.3/1285/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

HABITAT CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 12, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 43.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 juin 2004.

HABITAT CONSEIL, S.à r.l.

Signature

(048484.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

INVESTMENTS FORUS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 66.052.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048339.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

FOOD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 63.348.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048340.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

KOMIASHI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 30.760.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048343.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

MARIT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 68.486.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048345.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Y&M S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.927.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048347.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

QUINTESSANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 33.799.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048350.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

COLEX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 61.235.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(048362.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.
